

Le 09/11/2020

Consultation de maître d'œuvre en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un bâtiment à destination de café multi-services.

Commune de LARRA

Contact : M. Jean-Louis MOIGN, maire
Adresse : mairie, 31330 LARRA
Adresse électronique : contact@larra.fr



Contexte

La crise sanitaire a retardé de quelques mois l'installation du nouveau conseil municipal et a compliqué la réouverture des écoles, la garderie estivale, les activités associatives. La conséquence est un retard certain pour le lancement de projets sur l'année 2021. Une des priorités de cette consultation est la rédaction du dossier de demande de financement pour la dotation d'équipements des territoires ruraux et le plan de relance gouvernemental du programme 2021, soit un dépôt de la demande de financement avant le 31 décembre 2020.

Objet de la consultation

Le marché concerné par le présent règlement de consultation est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un bâtiment à vocation de café multi-services et l'aménagement d'un bâtiment patrimonial existant, la Maison pour Tous. Il comprend la destruction du local actuellement utilisé par le CCAS et l'aménagement et la mise en relation du bâtiment à réaliser et de la Maison pour Tous.



Le 09/11/2020

L'opération est décrite en :

- destruction du local du CCAS
 - aménagement du rez-de-chaussée (environ 130 m²) de la Maison pour Tous (réhabilitation de la salle de réunion, création d'une cuisine associative, création de toilettes)
 - construction du café multi-services (bar avec équipements, coin cuisine restauration rapide, local relais colis, coin jeunes, connexion avec la Maison pour Tous) sur une parcelle d'environ 200 m².
- L'objectif recherché par les élus est la création d'un lieu de vie intergénérationnel au cœur du village, associant convivialité et services offerts à la population.



Objet de la maîtrise d'œuvre

le marché comprend les missions suivantes :

- ▶ La réalisation des documents d'avant-projet (APS et APD)
- ▶ La réalisation d'un dossier Projet comprenant les éléments de consultation à destination des entreprises et toute note technique s'y référant (PRO)
- ▶ L'Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT)
- ▶ La Direction de l'Exécution des Travaux (DET) comprenant le VISA des documents fournis par les entreprises
- ▶ L'Assistance aux Opérations de Réception des Travaux (AOR)

Sous-traitance

Le titulaire du marché peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le maître d'ouvrage et l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant. Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies à l'article 3.2 du CCAG-PI.

Budget prévisionnel de l'opération



Le 09/11/2020

Le budget prévisionnel pour cette opération est une enveloppe estimée par le maître d'ouvrage à 360 000 € HT. Cette enveloppe comprend l'ensemble des travaux, la maîtrise d'œuvre, les études préalables et la coordination.

Le candidat s'engagera dans son offre sur cette enveloppe prévisionnelle ou précisera le budget nécessaire à cette opération. Si le montant dépasse le budget envisagé par le maître d'ouvrage, celui-ci pourra déclarer l'appel d'infructueux et ajourner l'opération.

Remise des offres

Le candidat répondra avec un mémoire décrivant les grandes orientations du projet technique, les es délais de réalisation et une estimation des coûts de création et d'aménagement des bâtiments.

L'offre financière ne sera pas un pourcentage des travaux. Elle sera à prix ferme.

Le candidat remplira également le tableau suivant précisant les délais et permettant le paiement des différentes phases de la mission :

Elément de mission	Délais en semaine	Montant de l'élément de mission	Mois de facturation
APS			
APD			
PRO			
ACT			
DET			
AOR			

Les offres avec un délai cumulé APS + APD supérieures à 4 semaines seront jugées irrecevables.

Analyse des offres

L'analyse des offres sera effectuée selon les critères suivants :

- la qualité du mémoire, appréciée selon la compréhension des objectifs de la collectivité, l'intégration architecturale et les matériaux : note sur 30 = (excellente 5, bonne 4, correcte 3, faible 2, insuffisante 1) x 6
- les délais des phases APS et APD : note sur 20 = (2 semaines / nombre de semaines prévues pour ces 2 phases) x 20
- les références : note sur 10 = (excellente 5, bonne 4, correcte 3, faible 2, insuffisante 1) x 2
- le prix : note sur 40 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40.